

Affichage du compte-rendu le

retiré de l'affichage le

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2020

À 20 HEURES

Et en application du III de l'article 19 de la loi °2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Le conseil municipal s'est réuni dans la grande salle du foyer rural  
afin de respecter les gestes barrières.**

### CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 23 Juin 2020

-----  
Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ – adjoints  
Mme Marie-Hélène TOURNIER – Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN – M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE – Mme Magali GODARD- M. Sébastien FOL – M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – M. Arnaud TARTARIN – Mme Aurore CRETIN, conseillers municipaux.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Magali GODARD

#### **1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

#### **2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

- d'accepter le remboursement de la somme de 592,00€ représentant le montant de la franchise suite à l'obtention du recours contre le tiers auteur du sinistre, à savoir l'entreprise, EAV de Beaune, suite à bris de glace sur l'abribus de Travoisy, le 23 juillet 2019.

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

#### **3 / AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

##### **a/ Budget principal**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 5 mars 2020, avait approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitant de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	64 995,41€
- Un excédent reporté de	272 887,59€
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	337 883,00€
- Un excédent d'investissement cumulé de	21 290,28€
- Un déficit de restes à réaliser de	36 407,48€
- Soit un besoin de financement de	15 117,20€

- Résultat reporté en fonctionnement (002) 322 765,80€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	337 883,00€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	15 117,20€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	322 765,80€
Résultat d'investissement reporté (001), excédent	21 290,28€

**b/ Budget annexe « lotissement le clos de la Lauve »**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 5 mars 2020, avait approuvé le compte administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitant de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de	0,00€
- Un déficit d'investissement cumulé de	20 444,37€
- Un déficit de restes à réaliser de	0,00€
- Soit un besoin de financement de	20 444,37€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019	0,00€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00€
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	20 444,37€

**4 / VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020 pour le budget principal**

Le maire expose, à destination en particulier des nouveaux conseillers municipaux, les règles de calcul des taux de fiscalité. Il explique le rôle de la Commission Communale des impôts sur la fixation de la valeur locative. Il rappelle également que la commune n'a plus le droit de modifier le taux de la taxe d'habitation, figé au niveau du taux voté en 2019, le manque à gagner étant compensé par l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti)	augmentation de 1% soit	11,23%
- Taxe foncière (non bâti)	sans changement soit	40,28%

**5 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : budget principal et budget annexe**

**a/ BUDGET PRINCIPAL**

La commission « finances » s'est réunie le lundi 29 juin et fait au conseil municipal les propositions suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	<b>485 372,00€</b>
Charges à caractère général	160 830,00€	
Charges de personnel	140 090,00€	
Atténuation de produits (FPIC)	15 000,00€	
Autres charges de gestion	148 392,00€	
Charges financières	637,00€	
Charges exceptionnelles	221,00€	
Dotation aux amortissements	20 202,00€	

## SUBVENTIONS

• <i>Subvention CCAS :</i>	<u>1 200,00€</u>
• <i>Subventions de droit privé :</i>	<u>6 580,00€</u>
Amicale sapeurs-pompiers :	500,00€
Association football club de Ruffey	500,00€
Foyer rural	2 365,00€
Coopérative scolaire	2 415,00€
Souvenir Français	50,00€
Association de Parents d'Élèves	
Ruffey-Vignoles (APE)	750,00€

Le montant des subventions est adopté par 14 voix pour et 1 contre (celle de Mme Marie-Hélène TOURNIER concernant la subvention accordée au club de football RSMFC).

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>778 692,00€</b>
Comprenant :		
Atténuation des charges	1 500,00€	
Produits des services	2 100,00€	
Impôts et taxes	382 505,00€	
Dotations et participations	65 696,00€	
Produits de gestion courante	2 125,00€	
Produits financiers	1,00€	
Produits exceptionnels	2 000,00€	
Excédent reporté	322 765,00€	

## INVESTISSEMENT

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	<b>375 031,00€</b>
dont :		
Emprunt (remboursement capital)	10 900,00€	
Immobilisations incorporelles	45 000,00€	
<i>(Fonds de concours versés au SICECO pour réfection éclairage public 1<sup>ère</sup> partie et rénovation éclairage église)</i>		
Immobilisations corporelles (dont 13 281,04€ RAR)	105 500,00€	
Bois et forêts		
Changement serrures bâtiments communaux		
Travaux local boulangerie		
Foyer rural (plafond suspendu)		
Ancienne Poste (Maison France Service)		
Réfection voirie (dont 23 126,44€ RAR 2019)	200 916,00€	
- Étude Impasse des roses Trémières		
- Grandchamp : Haut de la Corvée de Mailly		
- Entrée rue du moulin (foot)		
- Rue Charles Breton		
Divers matériel et outillage, véhicule	12 715,00€	

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>415 150,00€</b>
Excédent d'investissement cumulé		21 290,00€
Dotation - réserves (FCTVA...)		37 798,00€
Subventions		65 860,00€
Vente à Bourgogne Recyclage		270 000,00€
Opérations d'ordre/amortissement		20 202,00€

## **b/ BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE**

### **FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u> :	Prévu :	<b>1 287 156,00€</b>
comprenant :	Opérations réelles :	
	- Échange terrain	1 200,00€
	- Bureau d'études	5 300,00€
	- Intérêts emprunts	3 000,00€
	- Travaux (Viabilisation suite)	200 000,00€
	- Subvention âge et vie	80 000,00€
	Opérations d'ordre	997 656,00€

<u>Recettes</u> :	Prévu :	<b>1 367 156,00€</b>
Comprenant :	Opérations réelles :	
	- Vente de terrains	733 896,00€
	- Subvention com. d'agglo	160 000,00€
	Opérations d'ordre	473 260,00€

### **INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u> :	Prévu :	<b>663 342,00€</b>
	Opérations réelles :	
	- Déficit d'investissement	20 445,00€
	- Emprunt	172 637,00€
	Opérations d'ordre	470 260,00€
<u>Recettes</u> :	Prévu :	<b>1 138 156,00€</b>
	Opérations réelles	143 500,00€
	Opérations d'ordre	994 656,00€

Ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

Le maire fait le point sur les emprunts communaux et notamment sur ceux liés au lotissement "le clos de la Lauve". Le remboursement anticipé du prêt contracté au début de l'opération occasionne une indemnité de 10 557,94€. Compte-tenu du fait que l'endettement est très faible, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas rembourser ce prêt par anticipation. Quant au prêt relais d'un montant de 400 000,00€ utilisé à concurrence de 143 473,48€ pour le règlement des factures de viabilisation, le conseil municipal décide de procéder à son remboursement, ainsi que des intérêts

prorata temporis, avec le prix des premières ventes de terrains réalisées à ce jour.

## **6 / DELIBERATION FONDS DE CONCOURS PLATEFORME ADS**

Le maire rappelle que la plateforme instruction des autorisations du droit des sols (ADS) de la communauté Beaune Côte et Sud a instruit pour notre compte, et en lieu et place de la Direction Départementale des Territoires, 28 dossiers d'urbanisme pour l'année 2019. Le coût total de ce service s'élève à 5 747,60€. En compensation, la communauté d'agglomération ouvre le droit au versement d'un fonds de concours de 4 475,18€ pour soutenir nos projets d'investissement 2020. Dans les conditions prévues au règlement d'intervention, l'ensemble des factures doit représenter le double du fonds de concours soit 8 950,36€ HT.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter ce fonds de concours,
- Dit qu'il permettra le financement de l'achat d'un camion destiné à remplacer le véhicule "Piaggio" actuellement détenu par la commune, porté au budget principal pour un montant de 10 000,00€ TTC.

Le maire précise également que la commune ne fait plus partie du fonds de concours destiné aux communes à faibles ressources pour l'enveloppe 2018/2020.

## **7 / INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES**

Le maire informe le conseil municipal de la modification des horaires du personnel liée à la période estivale ainsi que des dates de fermeture de la mairie pour congés.

Il informe également de la tenue des différentes commissions :

- Commission du pôle scolaire : jeudi 2 juillet  
Il sera notamment question du bilan du changement du chauffage de l'école maternelle ainsi que de la réactualisation des conventions signées en 2013 avec la commune de Vignoles sur la répartition de la contribution financière des charges de l'école entre les deux communes.
- Commission « Animation et lien social » : lundi 6 juillet à 19h30
- Commission « Environnement et sécurité » : mercredi 8 juillet à 19h30
- Commission « Voirie - Bâtiment » : mercredi 15 juillet à 19h
- Conseil municipal : le vendredi 10 juillet à 19h, date fixée impérativement par la préfecture pour la désignation des 3 délégués titulaires et suppléants dits « grands électeurs » pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.
- Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 0 h 30 mn.

M. Gérard GREFFE

M. Cyril VACHON

M. Patrick SCHWIRTZ

Mme Marie-Hélène TOURNIER

Mme Nolwenn BEROUJON

M. David PARRAIN

M. Philippe WEMMERT

Mme Martine LALEURE

Mme Magali GODARD

M. Sébastien FOL

M. Alain CLEMENT

M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME

M. Arnaud TARTARIN

Mme Aurore CRETIN